

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de Séance Et approbation des délibérations</p>
--

L'an deux mille dix-neuf le 8 avril à 20 heures 30
Le Conseil Municipal, de la COMMUNE DE SAINT-HILAIRE
dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, André MORERE
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2019

Présents : Mesdames et Messieurs DEJEAN G., SILVESTRE R., SALAMON M.,
MOULI -TOUNSI H., RAMONICH C., CANCEL J.J., PFLANZ J., HOURQUET P.,
FERRÉ C, SCHMIDT M., HEDOUIN S.

Absents excusés : C. GAYRAL, J. MOALIC

Procuration : de V. SABY à G. DEJEAN

Secrétaire de Séance : Madame Monique SALAMON

Approbation du Compte Rendu de la séance du 11 mars 2019, Monsieur Schmidt demande si la délibération concernant le marché avec l'Agglo a été refaite Réponse, elle a été scindée en deux. Une pour le marché, l'autre pour la prescription de la modification.

Vote Pour 13

Délibération 15-03-2019

Renouvellement de la convention EVS 2019 participation de la commune 10 000 euros pour l'année ;

Monsieur Ferré demande si une évaluation a été faite ?

Réponse affirmative de Monsieur le Maire qui lui propose de lui transmettre le Compte Rendu du Comité de Pilotage.

OBJET : Convention de Partenariat Espace de Vie Sociale 2019

Monsieur le maire rappelle la délibération du 13 juin 2016 actant le projet de création d'un Espace de Vie Sociale, afin de s'adapter à l'accueil des nouvelles populations et prévoir un meilleur accompagnement du tissu social associatif.

Pour cela la Fédération des Foyers ruraux 31/65 avait été mandatée.

De ce fait il convient de valider la convention de partenariat entre la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 le Foyer Rural de Saint-Hilaire et la Commune validée et soutenue par la C.A.F

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

En fait,

Le projet d'Espace de Vie Sociale sera géré par la Fédération des Foyers Ruraux 31/65.

Le Foyer Rural de St Hilaire sera le relais local de la Fédération Ruraux 31/65 pour le suivi et l'accompagnement de l'EVS .

La Commune de Saint-Hilaire s'engage à financer le projet, la durée de la mission confié à la FD31/65 pour 2019 est de 12 mois de janvier à décembre pour une somme de fonctionnement de 10 000 euros que la commune versera en fin de 1^{er} semestre.

La convention sera réévaluée chaque année à partir des bilans réalisés.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Valide le partenariat en vue de la mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale,
- Accepte le versement de 10 000 euros pour le fonctionnement
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Vote Pour 13

Délibérations 16-03-2019,17-03-2019 et 18-03-2019

OBJET : Approbation Compte du Administratif, de Gestion et affectation du résultat

Madame Hourquet présente les réalisations de l'exercice et Monsieur Cancel détaille les dépenses de certains postes : entretien et réparation des véhicules, des bâtiments et des contrats d'entretien.

Résultat de 2018 : excédent : 907 593 euros

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE S ou DÉFICIT	RECETTE S ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT S

Résultats reportés.....		361 524.53		240 164.18		601 688.71
...						
part affectée a l'investissement						
Opérations de l'exercice.....	821 355.80	868 596.05	260 071.80	518 735.34	1 081 427.60	1 387 331.39
TOTAUX.....		1 230 120.58		758 899.52		1 989 020.10
Résultats de clôture.....		408 764.78		498 827.72		907 592.50
Restes à réaliser.....			100 000			
.....						
RÉSULTATS DÉFINITIFS en €						807 592.50 €

Vote Pour : 10 Abstentions : 3

Délibération 19-03-2019

Madame Hourquet détaille les dépenses et les recettes prévues pour 2019 Madame Pflanz demande s'il y a une couverture contre le vandalisme à l'EVS réponse de Monsieur Cancel : oui

OBJET : Approbation du Budget Communal 2019

Monsieur le Maire présente le Budget Communal arrêté par la commission des finances

Fonctionnement

Dépenses : 952 359 euros
Recettes : 952 359 euros

Investissement

Dépenses : 1 703 955 euros
Recettes : 1 703 955 euros

Après avoir exposé le Budget Communal, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

- Après en avoir délibéré le Budget est approuvé

Vote Pour : 11 Contre : 2

Délibération 20-03-2019

La proposition retenue est de 1%

C. Ferré explique que sur 5 ans il y a eu une augmentation de 10%. Il trouve l'augmentation trop forte et exprime son désaccord pour les 1% supplémentaire en 2019.

Monsieur Schmidt demande combien représente 1% en euros.

OBJET : Vote des Taxes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le taux des taxes communales de 2018 soit :

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de voter pour 2019 les taux suivants

13.48 %	taxe d'habitation
17.31 %	foncier bâti
93.18 %	foncier non bâti

- décide de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet en vue du contrôle de légalité.

Vote Pour 11 Contre 2

Délibération 21-03-2019

Recrutement d'un agent technique contractuel pour remplacer un agent technique en maladie

OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'un agent technique sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'absence temporaire d'un agent technique pour les raisons suivantes : maladie

Il convient de recourir au recrutement d'un agent contractuel dans le grade Adjoint technique Principal 2^{ième} classe IB 354 échelon 2 relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à l'absence temporaire d'un agent technique pour les raisons suivantes : maladie période concernée : le temps de l'arrêt maladie de l'agent titulaire

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint technique Principal 2^{ième} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade d'adjoint technique Principal 2^{ième} classe 2^{ième} échelon

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le recrutement d'un agent technique pour palier au besoin du service .
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce recrutement.

Vote Pour 13

La séance est levée à 21 heures 50